

2



Aurillac le 4 Janvier 1917

Monsieur le Préfet du Cantal



Je vous prie de bien vouloir  
me délivrer un passeport pour  
me rendre à Vich en Catalogne  
Espagne où j'ai ma résidence  
habituelle  
Gustave Bourlanges

Le souf. conduit ci-joint  
tient lieu d'avis du Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

N<sup>o</sup> *Cournais*

(Cantal)

SAUF-CONDUIT

||o||

Le présent Sauf-Conduit est délivré à *Bourdelong Justin*  
*âgé de cinquante un ans*  
sujet français, pour se rendre à *Nich (Saprynes)*  
département d

Départ le *3 Janvier* 191*4*, à *3* heures du soir

Il devra être présenté à toute réquisition des autorités civiles et militaires.

(Article 6 de l'arrêté consenti à l'état de siège).



*Cournais* le *3 Janvier*

*1914*  
*R. Meunier*  
*Secrétaire*